Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2026_390

Décision Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane

CULTURE, EDUCATION POPULAIRE ET EQUIPEMENTS RATTACHÉS

BIENNALE 2026 - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES AVEC L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE SOLMIRIS REPRESENTEE PAR LUCIE KOJADINOVIC – ANNULATION DU CONTRAT

Vu la délibération n°2025/CC164 en date du 16 décembre 2025 ayant pour objet la désignation de l'artiste Solmiris suite à un appel à candidatures dans le cadre de la biennale d'Arts visuels 2026,

Vu le marché signé avec l'entreprise individuelle Solmiris dont le siège social se situe à Soulomès (46240), 471 route de Combecave, pour un montant de 10 000,00 euros nets de taxes,

Considérant que l'entreprise individuelle Solmiris a souhaité se retirer du projet, il y a lieu de ne pas donner suite au marché 25CO177 du 30 décembre 2025,

En vertu de la délibération du Conseil communautaire du 10 avril 2026 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'annuler le contrat n°25CO177 en date du 30 décembre 2025 ayant pour objet la réalisation artistique de l'entreprise individuelle Solmiris, dont le siège social se situe à Soulomès (46240), 471 route de Combecave, dans le cadre de la biennale d'Arts visuels 2026, suite à son retrait du projet.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le 17 JUIN 2026

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 17 JUIN 2026

Et de la publication le : 17 JUIN 2026

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien